

BULLETIN

DES

RECHERCHES HISTORIQUES

VOL. XXVII

BEAUCEVILLE — SEPTEMBRE 1921

No 9

LES CONSEILLERS AU CONSEIL SUPÉRIEUR ET LA NOBLESSE

Les conseillers au Conseil Supérieur de la Nouvelle-France obtenaient-ils la noblesse en recevant leur office ?

Dans l'édit de création du Conseil Souverain du mois d'avril 1663 il est dit : “. . . .pour jouir des dites charges par ceux qui en seront pourvus, aux honneurs, pouvoirs, autorités, prééminences, privilèges et libertés aux dites charges appartenant.”

Ceci ne veut-il pas dire que les conseillers au Conseil Souverain devaient jouir des mêmes honneurs, pouvoirs, autorités, prééminences, etc., etc., que le Roi avait accordés aux conseillers des cours souveraines du royaume ?

Dans ce cas, voyons si les membres des cours souveraines de France recevaient la noblesse par le fait de leur nomination.

Lange, dans son ouvrage *La nouvelle pratique civile, criminelle et bénéficiaire ou Le nouveau praticien français réformé suivant les nouvelles ordonnances* (p. 143), pose la question : Quels sont les offices qui annoblissent, et répond ainsi :

“ Ce sont les offices de la Couronne et les autres grandes charges de l'Etat, comme celle de chancelier, de garde des sceaux, de conseiller d'état servant actuellement, de secrétaire d'état, toutes les premières dignités militaires, de la justice et de la maison du roi, qui étaient anciennement affectées à la plus haute noblesse.”

Lange ajoute : les offices de conseillers dans les cours souveraines n'annoblissent-ils pas aussi, et il répond encore :

“ Oui ; ils annoblissent ceux qui les possèdent ; mais ils n'annoblissent pas leur postérité, si la possession de ces offices n'a été continuée de père en fils ; en sorte que pour être pleinement noble par cette voye, il faut qu'un homme puisse justifier que son père et son ayeul ont possédé ces offices jusqu'à leur décès. (A présent ils annoblissent leur postérité s'ils meurent titulaires, ou s'ils ont obtenu des lettres de veterance).”

L'intendant Bigot, dans sa lettre au ministre du 12 octobre 1753, parle au long de cette question de noblesse pour les conseillers au Conseil Supérieur. Citons ici sa lettre qui resta, malheureusement, sans réponse :

“ Le peu d'attention que les pères de familles ont dans cette Colonie de faire étudier leurs enfans pour les mettre en estat d'occuper des places de conseiller au Conseil supérieur m'engage à vous prier de me faire l'honneur de m'informer si ce Conseil jouit des mêmes privilèges et honneurs que les Parlemens des provinces du Royaume. Le privilège de la noblesse qu'on dit s'acquérir par les charges de Présidens et de Conseillers dans ces Parlemens, est celui qui flateroit le plus le Canadien, j'ignore si réellement il s'y acquiert et je ne sçay sur cette matière que ce que les comentateurs rapportent.

“ Bacquet, page 907 du *Droit d'annoblissement*, dit que les presidens conseillers, avocats et procureur général en la Cour du parlement de Paris et autres officiers qui sont du corps d'icelle, sont nobles par le moyen de leurs charges

(édits du mois de juillet 1664, et novbre 1690), pourvû qu'ils eussent 20 années de service, ou qu'ils décédassent revêtus de leurs office ; leurs veuves et leurs enfans, après leur mort, seront réputés nobles.

“Je n'ai trouvé ni édit ni déclaration au sujet des autres parlemens, mais le même commentateur ajoute qu'il en est de même des autres cours du parlement du Royaume, ensemble mrs du grand conseil encor que les autres cours de parlement ne soient égalés en autorité et dignité à la cour du Parlement de Paris.

“M. Couchot, avocat au parlement, pense et dit qu'il est d'usage que les charges de conseiller des autres cours souveraines donnent seulement une noblesse personnelle à ceux qui en sont pourvus et non à leurs enfans, à moins que le père et l'ayeul n'ayent esté consécutivement officiers et n'ayent exercé 20 ans durant pour jouir du privilège de vétérance, ou n'en soient mort pourvus.

“M. Le Bret, en son traité de la Souveraineté, livre 2, chapitre 10, dit que les offices de conseillers, autres que ceux du Parlement de Paris, n'anoblissent la postérité qu'autant que la possession de ces offices a esté continuée de père en fils en sorte que pour estre pleinement nobles par cette voye, il faut qu'un homme puisse justifier que son père et son ayeul ont possédé ces offices jusqu'à leur decez.

“Je vous prie donc, Monseigneur, de vouloir bien m'expliquer si les conseillers du Conseil supérieur de Québec doivent se prévaloir de noblesse, comme les autres cours du Royaume et si leurs enfans peuvent de même acquérir ce droit, lorsque leurs pères et ayeuls auront consécutivement possédés et exercés ces places pendant 20 ans (après avoir obtenu des lettres de vétérance) ou qu'ils seront morts en estant pourvus.

“Je suis persuadé que s'ils avoient ces privileges les meilleures familles du Pays et les plus aisées destineroient partie de leurs enfans à la judicature et elles les feroient

élever dans l'étude; la noblesse qu'elles seroient sûres de leur procurer les engageroient à leur faire suivre ce parti.

“Le Canada augmente, par conséquent le nombre de procès et de matières plus contentieuses et difficiles à décider, et il sera important par la suite que le Conseil soit composé de juges instruits des loix, ce qui ne pourra estre qu'autant que les sujets auront étudiés dès l'enfance.

“J'ai l'honneur d'estre avec un profond respect, Monseigneur, votre très humble et très obéissant serviteur.” (1)

Il est un fait certain c'est que peu après la conquête une déclaration du roi accorda aux officiers des Conseils Supérieurs du Canada et de l'île Royale les mêmes privilèges dont jouissaient les officiers honoraires des cours souveraines en France.

Il n'y a donc pas de doute que les quelques conseillers au Conseil Supérieur qui vivaient encore en 1763 et qui remplissaient les conditions voulues furent admis dans la noblesse.

P.-G. R.

(1) Archives du Canada, Correspondance générale, série F., vol. 99, p. 59.

QUESTIONS

On sait que la réédition en trois gros volumes des *Relations des Jésuites* fut payée par l'Assemblée législative du Canada. A ce propos, Mgr Lindsay écrit quelque part qu'un vieux député presbytérien de l'Assemblée législative, membre du comité de la Bibliothèque, voulut s'opposer à cette publication parce qu'on ne voulait pas retrancher les faits miraculeux consignés dans les *Relations des Jésuites*. Comme ce député doit être mort depuis longtemps, pourrait-on me donner son nom? Je serais curieux de connaître cet esprit étroit.

A. B. C.

Le curé Récher écrit dans son *Journal*, à la date du 1er février 1758 : “A Québec, un soldat est mort des blessures qu'il a reçues en passant sous les verges; la même chose vient d'arriver à deux autres de Montréal.”

En quoi consistait la punition ou le supplice de passer sous les verges?

A. O.

LES ACTES DE MARIAGE DU FORT SAINT-FRÉDÉRIC

On sait que tout un groupe de colons vécut dans les environs du fort Saint-Frédéric, à la tête du lac Champlain (Crown-Point ou Pointe-à-la-Chevelure) et qu'en cet endroit des missionnaires tinrent des registres de l'état civil entre 1732 et 1759.

Lorsque le fort fut abandonné en cette dernière année, parties des archives du fort, notamment les registres de l'état civil et les contrats dressés par les missionnaires (faute de notaires) furent déposés à Montréal.

Depuis, les actes "pro notariés" sont restés en place ; mais les registres ont été transportés ailleurs et, un jour, le Dr N.-E. Dionne les trouva en la possession de M. Faucher de Saint-Maurice ; par quel hasard, nous l'ignorons.

Toujours est-il, qu'il y a déjà longtemps, le défunt bibliothécaire de Québec, a fait de ces registres, une copie qui existe encore à Ottawa (1).

Cette copie lorsqu'on la compare avec les contrats de mariages dressés par les missionnaires qui rédigeaient également les actes de l'état civil, ne nous paraît pas toujours exacte. Des noms de famille et de lieux sont évidemment mal transcrits, toutefois, fait de mieux, cette pièce peut rendre des services. Voilà pourquoi nous en avons fait extraire une liste des mariages que Tanguay n'a pas dans son *Dictionnaire*.

Notre éminent généalogiste a parfois, au cours de ses travaux, relevé les mentions de quelques familles qui furent unies à Saint-Frédéric ; mais il a dû se contenter de mettre en tête de la notice qu'il leur consacrait, une date approximative. A l'aide de la liste ci-dessous, à laquelle, nous ajoutons diverses notes, il sera possible aux chercheurs, de compléter des lacunes et de rétablir les véritables dates.

* *
*

(1) Ces renseignements nous sont fournis par M. Francis-J. Audet, d'Ottawa. C'est également à lui ainsi qu'à M. Léandre Lamontagne que nous devons la liste qui fait l'objet du présent article.

23 octobre 1741

François Varlet dit La Vertu, soldat de la cie de M. de Cournoyer, fils de Philippe et de Madeleine Lessard, de Saint-Martin de Vertus, en Champagne, évêché de Chalons, et

Marie-Josette Durbois, fille de François de Salles et de Madeleine Bonhomme, de Sainte-Foy, près Québec,

NOTE.—Tanguay, vol. VII, p. 428 a recueilli quelques actes sur cette famille.

14 novembre 1741

Antoine Brailly, fils de François et de Jeanne Caudroz, de Saint-Pierre, évêché d'Amiens en Picardie et

Marguerite Bourdet, fille de Nicolas et de Marianne Beausoleil de la Longue-Pointe, évêché de Québec.

NOTE.—Tanguay, vol. II, p. 460, qui n'avait pas vu l'acte de mariage nomme le colon Breilly et son épouse Bardet. Au mariage de leur fille Marguerite, les noms changent encore. Voir, ci-après, à la date du 24 novembre 1758.

14 novembre 1741

François Moquier dit La Fonderie, caporal de la cie de M. Chavoy de Noyan, fils de François et de Anne Placé, de la paroisse de Brain sur Alones, évêché d'Angers, et

Marie Dumesnil, fille de Pierre et de Marguerite Duchesnay, de Québec.

NOTE.—Tanguay, vol. VI, 60, nomme l'époux Moitier.

22 janvier 1742

Charles Labadie, fils de Pierre et de Marie Robat, de la paroisse de Sainte-Julie en Poitou, soldat de la cie de M. de Noyan et

Josette Dumesnil, fille de Pierre et de Marguerite Duchesnay, de Québec.

31 mai 1742

Pierre Claude dit 'Eveillé, fils de Jean Claude et de Marie Courtine, de la paroisse de Vinon, évêché de Bourges, et

Thérèse Contant, fille de Jacques Contant et de Louise Richard, de la paroisse de Montréal.

NOTE.—Tanguay, vol. III, p. 122, mentionne l'épouse de (Claude

dit) Léveillé et c'est tout. Comparer avec l'extrait du 21 mai 1752, ci-après.

Le même auteur, vol. III, p. 181, nomme les parents de la mariée Jacques Coutaut et Louise Pichard.

5 juin 1742

Jean-Baptiste La Foye dit Laframboise, soldat de la cie de M. de La-perrière, fils de Jean et de Suzanne Michaud, de la paroisse de Saint-Martin, évesché d'Amiens et

Charlotte Purboir, fille de François Purboir et de Marie Magdeleine Bonhomme, de la paroisse de Sainte-Foy, proche Québec.

NOTE.—Par Tanguay, V, 411, nous voyons que le père de la mariée portait les nom et surnom de Jean-François Liénard dit Durbois. Un autre Liénard était surnommé Burbois et Boisjoly.

11 février 1743

Joseph Blanchard, habitant du fort Saint-Frédéric, et qui a déjà été marié deux fois, l'une en France l'autre aux Trois-Rivières, fils de Jean Blanchard et de Toinette Burbo de la paroisse de Genouillet, (Genouillat et Genouillac), dans l'Angoumois et

Marie-Jeanne Salomé, fille de Claude et de Marianne Beaumont de la paroisse de Saint-Laurent I. O.

NOTE.—Il s'agit peut-être de ce Blanchard, dont la femme Thérèse Reau ou Raoult fut inhumé aux Trois-Rivières, le premier août 1741. (Voir Tanguay, II, 306).

18 août 1749

Jean Rousseau dit Ladouceur, soldat de la cie de M. de Saint-Pierre, natif de Notre-Dame de Verzé de Rennes en Bretagne, fils de Jean et de Jeanne Tabar, et

Marie Ouimette, native de Sault-au-Recollet, fille de Pierre et de Marguerite Pomenville.

NOTE.—Dans le contrat de mariage dressé par le frère récollet Hippolyte Collet, on lit que le lieu d'origine de l'époux est Notre-Dame de Vitré et que la mère se nomme Jeanne Tabot.

Sur la famille Pierre Ouimet, voir Tanguay, VI, 183.

7 avril 1750

Charles Cadet de la Rose, sergent des troupes de la cie de Sabrevois,

natif de Paris, paroisse de Saint-Eustache, fils de Claude Cadet et de Marie Néré Duval bourgeois de Paris, et

Marie Durand, fille de Jean et d'Isabelle Regremy, habitant de l'Isle de Rhé, paroisse Saint-Etienne, diocèse de La Rochelle.

NOTE.—Ce serait Renée Duval, d'après M. Lamontagne.

31 août 1750

Pierre Vasseur, soldat de la cie Sabrevois, forgeron dans cette garnison, natif de Leronne en Picardie, paroisse de Notre-Dame, fils de Louis et de défunte Marie-Anne Deschamps, et

Louise Durbois, fille de Jean-François Durbois et d'Agnès Corriveau de la ville de Québec.

NOTE.—Dans le contrat de mariage signé par le frère Collet, le 31 août 1750, le futur est nommé Pierre Vasseur dit Saint-Pierre, fils de Louis Vasseur, maître brasseur. La future est fille de Jean-François Durbois et d'Agnès Corneau. Elle est soeur consanguine de Charlotte qui épouse Jean-Baptiste La Foye. Voir ci-dessus, 5 juin 1742, et Tanguay, V, 411 au nom J.-F. Liénard.

1er février 1751

Jean Durand, natif de l'isle de Rhé, paroisse de Sainte-Catherine de la Flotte, fils de Jean Durand et de Marie Rubord, et

Françoise Minguy, native de Québec, fille des défunts Jean Mainguy et de Marie-Josephe Valade.

NOTE.—Le contrat de mariage fut dressé le 31 janvier par le frère récollet Hippolyte Collet.

21 juin 1751

Jean-Baptiste Joyau, natif de la paroisse Saint-Martin, soldat de la cie de Lavaltrie, fils de Jean-Baptiste et de défunte Marguerite Corriveau, et

Josette Ranjard, native de la paroisse de Notre-Dame de Montréal, fille de Pierre et de Françoise LeVasseur, de Montréal.

NOTE.—L'épouse doit être fille de Pierre Raza (ou Ranzeard) Voir Tanguay, VI, p. 523.

20 septembre 1751

Henry-Joseph Robert dit Namur, soldat en garnison pour ce fort, natif de Namur, paroisse de Notre-Dame, fils de feu Michel Robert, maître couvreur en ardoise, et de Mademoiselle Bierlain, son épouse, et

Marie-Marguerite Laliberté, fille de feu Louis Laliberté et de Marguerite Perrier de Notre-Dame de Montréal.

NOTE.—Tanguay, VI, 599. Dans cette mention, la femme porte son vrai nom de famille qui est Mouilleron. Laliberté n'est qu'un surnom. Voir aussi Tanguay, VI, p. 125.

5 octobre 1751

Louis Larivée, natif de Saint-François, fils de feu Simon Larivée et de Marie Guérard et

Marguerite Dany, veuve de Charles Raimond cy-devant habitant de Montréal.

NOTE.—Tanguay, V, 177, mentionne un Louis Larrivé, né en 1706, qui décède en 1788 à l'Hôpital-Général de Montréal ; mais il ne dit pas si le défunt était célibataire ou veuf. Deux des filles de l'épousée se marient par la suite, le 12 mai 1755 et le 29 janvier 1758, audit fort ; voir ci-après.

25 octobre 1751

Ignace Bosset, natif du Cap Saint-Ignace, fils de feu Louis Bosset et de défunte Marie-Angélique Bouchard et

Marie-Anne Saint-Michel, native de Notre-Dame de Montréal, fille de feu André Saint-Michel et de Françoise Vallade.

NOTE.—Tanguay, II, 361, mentionne un Ignace Bossé, fils de Louis, qui était marié en 1740 à Marguerite Gagné. Ce doit être le même. Leur contrat de mariage avait été rédigé le 17 octobre par le frère récollet Hippolyte Collet et il est aux archives de Montréal.

27 mai 1752

Pierre Claude dit L'Eveillé, natif de la paroisse de Vinon, diocèse de Bourges en Berry, veuf de Marie-Thérèse Laframboise et fils de Pierre Claude et de Marie Carcine et

Françoise LeBlanc, fille de défunt Julien Le Blanc et d'Anne Vanier, habitant de Charlesbourg et veuve de défunt Jean Glinelle, à présent exerçant les fonctions de sage femme.

NOTE.—Voir ci-dessus à la date du 31 mai 1742. Il s'agit, évidemment du même colon ; mais quelle déformation dans les noms ?

Au contrat de mariage qui fut fait le 27 mai 1752, par le frère récollet. Il fut déposé dans l'étude de Danré de Blanzy, le 20 juin 1752, de Marie-Thérèse Lafranchise, surnom de la famille Contant. Laframboise, dans l'acte ci-dessus, est donc une erreur du copiste.

29 mai 1752

Pierre Lamarche dit Sans peur, fils de feu Pierre Lamarche et de feu Marguerite Valade, de Montréal, et

Geneviève Palin, fille de Louis et de Geneviève Lapluche, de Longueuil.

NOTE.—Le contrat de mariage fut dressé le 29 mai, par le frère Collet. Il fut déposé dans l'étude de Danré de Blanzly, le 20 juin 1752 par Joseph Paillant dit Saint-Onge, navigateur. Voir aussi Tanguay, V 106 et VI, p. 198. Geneviève Palin, épousa en secondes noces, en 1756, J. P. Astier.

3 juillet 1752

Michel Boileau, natif de Chambly, interprète pour le Roi, dans ce poste, fils de feu Pierre Boileau et de Marguerite Ménard de Chambly, et *Marie-Catherine La Villette*, native de Québec, fille de Jean-François et de Catherine Brousseau, habitants des côtes voisines de ce fort.

NOTE.—Le contrat de mariage Boileau-Lavillette fut dressé le 12 juillet par le frère Collet. (Arch. de M.)

Tanguay, II, 326, donne par erreur, à l'épouse, le nom de La Violette, mais il la nomme correctement au vol. V, p. 209. Voir ci-après, à la date du 19 septembre 1756.

20 novembre 1752

André Michel dit Saint-Michel, habitant de ce lieu, natif de Montréal et fils de feu André Michel et de Marie Françoise Valade et

Marie-Josette Brouch, fille de Marie-Anne Brouch, femme de Claude Blanchy.

NOTE.—Avant la cérémonie du mariage, l'aumônier du fort rédigea un contrat, dans lequel, on dit que la future est fille naturelle de Marie-Anne Brouch (ou Bourg) alors épouse de Claude Blanchy dit Saint-Quentin et Blanchard. Auparavant celle-ci avait été mariée à Joseph-François Morel. Enfin, en troisièmes noces, elle épousa Edmond Pucelle à Montréal en 1757. (Voir Tanguay, II, 311, 419 et VI, 96).

12 mai 1755

Nicolas Cordeaux, soldat de la cie de Cabanac, natif de Froideaux (ou Froidos), diocèse de Verdum, fils de Sébastien et de Madeleine Vincent, présent en ce poste, et

Françoise Opris, fille de François Opris dit Laramée et d'Agnès Meny de cette paroisse.

NOTE.—Ce Cordeau était veuf, ayant épousé à Chambly en 1750 Marie-Joséphé Boyer, qui décède en 1751. Voir Tanguay, III, 128. Sur la mariée, voir Tanguay, II, 86.

12 mai 1755

Jacques Lampe, soldat de la cie de Lusignan, natif de Pyrus (Peyrusse), diocèse de Saint-Flour, en Auvergne, fils de François et de défunte Anne Passepont de cette paroisse, et

Marie Raymond, fille de défunt Charles Raymond et de Marguerite Danis, de cette paroisse.

NOTE.—Le père de la mariée, "voyageur", était décédé au mois de septembre 1746, à Montréal, (Tanguay VI, 518) et la mère avait convolé au fort Saint-Frédéric. Voir ci-dessus, à la date du 5 octobre 1751.

Le contrat de mariage rédigé par l'aumônier du fort, révérend Didace Cliche, est conservé aux archives de Montréal.

27 mai 1756

Michel Mathé dit Saint-Michel, soldat de la cie de Lusignan, fils d'Édine Mathé et de Marie-Trénaute, de la paroisse de Saint-Louis, Ile Notre-Dame, diocèse de Paris, et

Marie-Françoise Thibault, fille de François et de Véronique Cérat, de la Rivière-des-Prairies, en l'Ile de Montréal.

NOTE.—Le contrat de mariage, date du 27 mai et il est signé par le frère Didace Cliche.

Tanguay, VII, 296 ne donne pas la date du baptême de Marie-Françoise Thibault.

8 juin 1756

Louis Landriaux, de la cie de Lusignan, fils de feu Louis Landriaux et de Marie-Louise Bourond, natif de la ville de Luçon en Poitou, et

Marie-Anne Prud'homme, fille de feu Jean-Baptiste et de Marie-Anne Tessier, de cette paroisse.

NOTE.—Le contrat de mariage date du 7 juin ; il est signé par le frère Didace Cliche. Le sieur Landriaux était alors chirurgien du fort. Plus tard il ira demeurer à Montréal, et deviendra "chirurgien en chef de PHôpital-Général". (Voir B. R. H., 1921, p. 79). Sur l'épousée, voir Tanguay, VI, 467, et aussi ci-après, 22 janvier 1758.

19 septembre 1756

Jean-Philippe Garnot dit Brindamour, sergent de la cie de Lavaltrie, fils de Jean-Jacques Garnot et de Marie-Jacqueline Bourguillot, de la paroisse Saint-Paul, à Paris, et

Marie-Madeleine La Villette, fille de Jean-François et de Catherine Brayseaux, de cette paroisse.

NOTE.—Même date, contrat de mariage par le frère récollet Didace Cliche. La mère de la mariée y est appelée Brusseaux. (Voir ci-dessus, à la date du 3 juillet 1752).

15 octobre 1757

Jean-Baptiste Lecoq, caporal de la cie de Lusignan et fils de défunt Jean-Baptiste et de Marguerite Dumesnil, de la paroisse de Saint-Laurent, ville de Rouen, et

Jeanne Houattée dite Saint-Godard, fille de Pierre et d'Angélique Geoffroy, habitans présentement de la paroisse de la Noray.

NOTE.—Le nom du père a été omis dans l'acte de mariage ; mais il existe au contrat, fait la veille, par le frère Didace Cliche.

La mariée avait 19 ans, étant née en 1738. Voir Tanguay, IV, 515, aussi VI, 173.

16 janvier 1758

Joseph Dominique dit Daragon, soldat de la cie de Lusignan, fils de François Dominique et d'Espérance Martine, de la paroisse de Saint-Michel à Villafélix, archevêché de Saragosse, et

Marie-Louise Joyal, veuve d'Antoine Villiaume, fille d'Antoine et de Thérèse Ligniard, de la paroisse de Saint-Antoine de la Rivière du Loup, évêché de Québec.

NOTE.—C'est la veille du mariage que le frère Didace Cliche rédigea le contrat de mariage. (Archives de Montréal). Dans Tanguay, V, 28, le père de la mariée est appelé Joyelle et la mère Guignard. Marie-Louise Joyal avait épousé Villiaume à la Rivière-du-Loup, le 10 février 1755, nous apprend M. Léandre Lamontagne.

22 janvier 1758

Yves-Jacques Ferrière, sieur de Bussé, garde-magasin pour le Roi en ce fort Saint-Frédéric, fils de maître Toussaint-René Ferrière, Sieur de Bussé et de Dame Jeanne-Thérèse Ouimet, de la ville et paroisse de Brest, diocèse de Saint-Paul de Léon, en Bretagne, et

Marguerite Prud'homme, fille de défunt Jean-Baptiste Prud'homme et de Marie-Anne Tessier.

NOTE.—Le contrat de mariage, qui date du 21 janvier et qui est rédigé par le frère Didace Cliche porte très lisiblement Yves-Jacques, non pas Jean-Jacques, comme on le voit dans certain manuscrit.

Il émigra, lors de la cession, mais revint ensuite au pays où il a encore des descendants. Voir Massicotte et Roy, *Armorial du Canada français*, vol. I, p. 14.

L'épousée était soeur de Dame Landriaux. Voir ci-dessus, au 8 juin 1758.

29 janvier 1758

Pierre Berland, "soldat canonier", fils de défunt Pierre Berland et de défunte Catherine Meseray, de la paroisse de Sainte-Etienne de *Sillé Le Guillaume*, diocèse du Mans, et

Marie-Louise Raymond, fille de défunt Charles Raymond et de Marguerite Danis, de la paroisse de Montréal.

NOTE.—Sa soeur et la mère de l'épousée avaient déjà été mariées au même fort. Voir aux dates, 12 mai 1755 et 5 octobre 1751. Le contrat de mariage fut dressé la veille de la cérémonie, par le frère Didace Cliche.

6 février 1758

Raymond Lacombe dit Saint-Raymond, soldat de la cie de Lusignan, fils de défunt Antoine Lacombe et de défunte Perret Charles, de la paroisse de Grusel (Grézels) diocèse de Cabors en Quercy, et

Jeanne Lavergne, fille de défunt Jean Lavergne et de défunte Jeanne Perrier, de la paroisse de Laprairie de la Madeleine.

NOTE.—C'est le 4 février, deux jours avant le mariage, que ces futurs époux firent rédiger leur contrat par l'aumônier, frère Didace Cliche. Tanguay, vol. V, p. 207, nomme la mère de l'épousée Jeanne *Rivière*.

24 novembre 1758

Amédée Basile, fils de Jean-Baptiste-Amédée Basile et d'Eléonore Boutilaine, de la paroisse de Sainte-Marie, diocèse de Turin, et

Marguerite Breilly, fille d'Antoine et de Marguerite Bourolet, native de la paroisse de Saint-Louis, évêché de Québec.

NOTE.—Le contrat de mariage fut dressé au fort, le 23 novembre, par l'aumônier qui signe "fr antoine deperet, ptre Recollet". Dans cette

pièce, le futur époux est désigné ainsi : "Amédé Bazile gourget dit la Roze, soldat de la cie de M. de Contrecoeur". Cependant à l'intitulé et dans diverses autres parties du contrat, Bazile apparaît seul comme nom patronymique.

Pour la future, nous lisons : Marguerite Brélier, fille d'Antoine Brélier et de Marguerite Bordette.

Tanguay, II, 460 a très peu de renseignements sur les parents de la mariée, car, il n'a pas vu leur acte de mariage. Voir ci-dessus, à la date du 14 novembre 1741.

E.-Z. MASSICOTTE

D ' A N C O U R T

Le Bulletin des Recherches, 1912, p. 173, donne *Un Personnage Mystérieux*, de moi. C'est d'Ancourt ou d'Aucourt, selon les gens de la Baie-du-Febvre.

Cet homme, réfugié à la Baie en 1815 était, dit-on, Caulaincourt. Absurdité ! Je pense qu'il venait de Saint-Domingue.

Dans *Paris Révolutionnaire* de G. Lenôtre, publié en 1896, on voit, pages 379, 385, que, vers 1786, Fouquier-Tinville épousa, en secondes noces, en France, mademoiselle Henriette-Jeanne Gérard d'Aucourt, fille d'un colon de Saint-Domingue. Fouquier devint accusateur public en 1793 et périt sur l'échafaud en 1794. Sa veuve décéda très pauvre, à Paris, le 27 novembre 1827.

Puisque, en 1786, cette fille était en France la famille d'Aucourt pouvait bien être restée à Saint-Domingue.

L'homme de la Baie-du-Febvre paraît être né vers 1760 ou 1765.

Henriette-Jeanne Gérard devait être née vers 1760 ou 1765.

Étaient-ils parents ?

B. SULTE

LES OFFICIERS DES TROUPES DU CANADA EN 1701

Estat envoyé par M. de Callières des officiers d'infanterie apostillez de leurs qualitez et services.

Mémoire contenant les noms des officiers des troupes qui sont en Canada, leurs âges, lieux de leurs naissances et le temps de leurs services.

CAPITAINES

Le Sr. de Ramezay Capitaine et Commandant les troupes.

Le Sr. de St. Ours, natif de Grenoble en Dauphinay, aagé de 58 ans, a esté fait Enseigne à 14 ans et Capitaine à 20 ans dans le régiment de Carignan qui vint en Canada en 1664 et eut une commission de Capitaine au dit pays en 1687 où il est marié.

Le Sr. Duplessis Fabert, natif de Paris aagé de 54 ans, a esté Enseigne dans le regiment de Navarre en 1664, Lieutenant dans Darbouville le 30e. 8bre 1665, Capitaine reformé en Candie dans le regiment de St. Vallier en 1669, Capitaine en pied dans le mesme regiment en 1671 et Capitaine en pied en Canada en 1687 où il est marié.

Le Sr. de la Chasseigne, natif de Paray dans le Comté de Charolois, aagé de 46 ans, a esté fait Enseigne dans le regiment de Navarre en 1673, Lieutenant dans le mesme regiment en 1675, Capitaine dans le regiment de Condé le 17e. aoust 1677 et Capitaine en Canada en 1687 où il est marié. Il est bon officier.

Le Sr. Dumuis, natif de Beauvais en l'Isle de France, aagé de 48 ans, a esté fait Lieutenant en 1674, Capitaine en 1678 et Capitaine en Canada en 1685 où il est marié.

Le Sr. Dumesny de Noré, natif de Caen, aagé de 40 ans, a esté fait garde de la marine en 1677, Enseigne de vaisseau en 1684, Capitaine en Canada la mesme année, Lieutenant de vaisseau en 1692, est marié en Canada.

Le Sr. Subercase, natif de Bear, aagé de 38 ans, est venu Capitaine en Canada en 1687, fait Major des troupes en 1693 et Enseigne de vaisseau en 1695. Bon officier.

Le Sr. Desbergeres, natif d'Orleans, âgé de 46 ans, a servy pendant sept ans dans la seconde compagnie des Mousquetaires du Roy, envoyé Capitaine en Canada en 1685, où il estoit marié et est veuf depuis pres de deux ans.

Le Sr. Lorrimer, natif de Paris, aagé de 46 ans, fait sous Lieutenant dans le regiment de la Reine le 20 mars 1673, Lieutenant dans le mesme regiment le 15e. septembre 1676, Lieutenant de la pre Compagnie des grenadiers dans le mesme regiment le 2e. septembre 1679, Capitaine en Canada le 10e. 7bre 1685, où il est marié.

Le Sr. Le Verrier, natif de Paris, aagé de 42 ans a servi dans la premiere compagnie des Mousquetaires du Roy 2 ans, Cornette de cavallerie dans le regiment de Varennes en 1675, Lieutenant reformé et en pied dans le regiment de la Vallette l'espace de 2 ans. Reformé en 1686, Capitaine en Canada en 1687, où il sert actuellement et Enseigne de vaisseau en 1695.

Le Sr. de la Groye est au fort Frontenac. Bon officier.

Le Sr. de Longueuil, natif de Canada, aagé de 45 ans, a esté fait Lieutenant dans le regiment de St. Laurens en 1680, Lieutenant en Canada en 1687 Capitaine reformé le douzième janvier 1691 et Capitaine en pied le 29e fevrier de la mesme année, marié et établi au dit pays. Bon officier.

Le Sr. Duluth, natif de St. Germain la Vallée en Foret, aagé de 62 ans; en l'année 1665 est entré dans les gens d'armes du Roy où il est resté jusqu'en 1675, a esté fait Capitaine reformé en Canada le 2e. janvier 1691 et Capitaine en pied audit pais le 25e. mars 1696. Bon officier.

Le Sr. de St. Martin Viabon, natif de St. Benoist le Fleury sur la Loire, aagé de 45 ans, a esté fait Lieutenant reformé dans le regiment de la marine en 1673 et Lieutenant en pied dans la mesme année, il a esté fait garde de la marine en 1684 et est venu la mesme année Lieutenant en Canada, Capitaine reformé en 1690; Enseigne de vaisseau en 1695 et Capitaine en pied en 1697, où il est marié.

Le Sr. de Maricourt, aagé de 36 ans, natif de Canada, où il a servy en qualité d'officier subalterne depuis l'année 1686 jusqu'en 1691 qu'il a esté fait Capitaine et Enseigne de vaisseau en 1694, marié et etably.

Le Sr. Le Vasseur de Nerré, natif de Paris, aagé de 37 ans, a esté fait Capitaine en pied dans le regiment d'Anjou en 1691, fait Capitaine reformé et garde de la marine avec ordre de venir en Canada en qualité d'Ingenieur en 1693, et fait Capitaine en pied audit pays de Canada en

1694 où il sert actuellement et où il a sa famille. Il est bon officier et bon ingénieur.

Le Sr. Petit de L'Evilliers, natif du diocèse de Soissons, âgé de 40 ans, a été fait garde de la marine en 1683, est venu Enseigne des troupes en Canada en 1687, fait Lieutenant réformé en 1690, Capitaine réformé en 1693 et Capitaine en pied la même année, Enseigne de vaisseau en 1695, marié en Canada.

Le Sr. de la Mothe Cadillac au Detroit, Bon officier ayant de la capacité.

Le Sr. de Cabanac, natif de Carcassonne, âgé de 45 ans, a servi Lieutenant réformé dans le régiment du Roy, et Lieutenant dans le régiment de Picardie, est venu Lieutenant et garde de la marine en Canada en 1685, fait Capitaine réformé en 1694, Enseigne de vaisseau en 1695 et Capitaine en pied en 1696, marié. Bon officier.

Le Sr. Desourdis, natif de Carcassonne, âgé de 35 ans, est venu Lieutenant en Canada en 1685, fait Capitaine réformé en 1693, Enseigne de vaisseau en 1695 et Capitaine en pied audit pays de Canada en 1697 où il est marié. Bon officier.

Le Sr. de Linctot (1).

Le Sr. de Tonty, au Detroit. Bon officier et capable.

Le Sr. de Soulange, natif de Canada, âgé de 25 ans, a été fait Enseigne en 1683, Lieutenant en 1693, Enseigne de vaisseau en 1695 et Capitaine en 1700.

Le Sr. Chevalier de Champigny (2).

Le Sr. De laporte Louvigny, natif de Paris, âgé de 39 ans, a été Lieutenant dans le régiment de Navarre en 1677, Lieutenant en Canada en 1684, Capitaine réformé en 1686, Capitaine en pied en 1691 et Enseigne de vaisseau en 1695, marié en Canada (3).

Le Sr. de Beaucourt bois Berthelot, natif de l'evesché de Cornouailles, âgé de 36 ans, a été fait garde de la marine en 1684, Lieutenant en Canada en 1688, Capitaine réformé en 1691, Enseigne de vaisseau en 1692, a fait les fonctions d'Ingénieur en 1693 et fait Capitaine en pied en 1701. Bon officier.

Le Sr. de la Forest, natif de Paris, âgé de 46 ans, a été fait Capitaine en pied pour servir dans l'Amérique en 1684, Capitaine réformé

(1) En marge: "N'a pas encore envoyé l'état de ses services."

(2) En marge: "Passé en France."

(3) En marge: "Fait major des Trois-Rivières, 20 avril 1700."

dans les troupes en Canada en 1691, garde de la marine en 1694 et Capitaine en pied dans les troupes de Canada en 1701. Bon officier et capable.

Le Sr. de Blenville (4).

CAPITAINE REFORME

Le Sr. de Repentigny, natif de Canada, aagé de 70 ans, fait Capitaine reformé en 1689 dans les troupes que Sa Majesté y entretient et où il sert actuellement, marié et etably. Il est homme de bonne conduite et capable.

LIEUTENANTS

Le Sr. De Martelly, natif de Toulon, a esté fait Lieutenant reformé en Canada en 1695 et Lieutenant en pied audit pais en 1700.

Le Sr. Le Gardeur de Beauvais, natif de Quebec en Canada, aagé de 41 ans, a esté fait Lieutenant reformé en 1688, Lieutenant en pied en 1690 et garde de la marine en 1694, marié. Bon officier.

Le Sr. Desglis, natif de Paris, aagé de 35 ans, a esté fait Enseigne de la Colonelle du regiment de Dauphinay en 1688, Lieutenant dans les troupes de Canada en 1691 et Lieutenant en pied en 1696.

Le Sr. Le Gardeur, natif de Canada, aagé de 49 ans, a esté fait Enseigne en 1688, Lieutenant reformé en 1690 et Lieutenant en pied en 1692, marié et etably. Bon officier.

Le Sr. de Mantet, natif de Canada, aagé de 38 ans, a esté fait Enseigne en 1687, Lieutenant reformé en 1688 et Lieutenant en pied en 1689, marié et etably.

Le Sr. de Repentigny fils, natif de Canada, aagé de 44 ans, a servy 2 ans en qualité d'Enseigne, 2 ans en qualité de Lieutenant reformé et sert depuis 10 ans en qualité de Lieutenant en pied, marié et etably. Bon officier.

Le Sr. de Sabrevoye, natif de Beauce, aagé de 36 ans, a servy Lieutenant reformé dans le regiment de l'Affaire en 1682, est venu Lieutenant reformé en Canada en 1685 et Lieutenant en pied en 1688, servant actuellement en la dite qualité, marié. Bon officier.

Le Sr. De St. Pierre Repentigny, natif de Canada, aagé de 40 ans, a esté fait Lieutenant en 1689, servant actuellement en ladite qualité, marié et etably.

(4) En marge: "On ne les a pas encore envoyés."

Le Sr. de la Jemeraye, natif de Bretagne, aagé de 38 ans, fait garde de la marine en 1683, passé en Canada en qualité d'Enseigne en 1687, Lieutenant reformé en 1690, Lieutenant en pied en 1691 et Enseigne de vaisseau en 1695. Bon officier.

Le Sr. D'Argenteuil, natif de Canada, aagé de 42 ans, a esté fait Lieutenant reformé en 1690 et Lieutenant en pied en 1694, marié.

Le Sr. Dervilliers, natif de Paris, aagé de 26 ans, a esté fait Enseigne en Canada en 1696 et Lieutenant en pied en 1700.

Le Sr. de Mongenault (5).

Le Sr. de Ranay, natif de Poitou, aagé de 41 ans, a esté fait garde de la marine en 1685, est venu Lieutenant reformé en Canada en 1687 et fait Lieutenant en pied en 1692, marié. Bon officier.

Le Sr. Dubuisson, natif de Paris, aagé de 35 ans, a servy en Canada en qualité de Cadet pendant 10 ans, fait Enseigne reformé en 1696 et Lieutenant en pied en 1698, marié. Bon officier.

Le Sr. De Ligneris, natif de Thourennes, aagé de 38 ans, a esté fait Lieutenant dans le regiment D'Auvergne en 1675, fait garde de la marine en 1683, venu Lieutenant reformé en Canada en 1687 et fait Lieutenant en pied audit pais en 1690 marié et etably. Bon officier.

Le Sr. de Vildéné, natif de Paris, aagé de 35 ans, a servy en Canada en qualité de Cadet pendant 3 ans, fait Enseigne reformé en 1687, fait prisonnier par les Iroquois en 1689, Lieutenant reformé à son retour en 1692, et Lieutenant en pied en 1696, marié.

Le Sr. de la Pipardière (6).

Le Sr. Montigny, natif de Canada, aagé de 37 ans, fait Enseigne reformé en 1690, Enseigne en pied en 1692, Lieutenant à l'Acadie en 1693, garde de la marine la mesme année et en 1687 est revenu en Canada pour y servir en qualité de Lieutenant où il sert actuellement, marié. Bon officier.

Le Sr. de Persillon, natif de Bear, aagé de 38 ans, a esté fait garde de la marine en 1684 et venu Lieutenant en Canada en 1687 où il sert actuellement en la dite qualité.

Le Sr. de Courtemanche, natif de Canada, aagé de 37 ans, a esté fait Enseigne en 1690, Lieutenant reformé en 1691 et Lieutenant en pied en 1692, Marié. Bon officier, brave homme et de bonne conduite.

(5) En marge: "Est en France."

(6) En marge: "On n'a pas envoyé l'état de ses services."

Le Sr. de Planiole, natif de Montpellier, aagé de 45 ans, a esté Lieutenant dans le regiment d'Anjou en 1678 et venu Lieutenant en Canada en 1687, où il sert actuellement en la dite qualité, marié, a un brevet de la marine en 1694.

Le Sr. Clerin, natif d'Aix en Provence, aagé de 41 ans, a esté sous Lieutenant dans le regiment de Vendosme en 1672, a servy mareschal des logis dans les dragons de la Reine en 1680, Cornette dans le mesme regiment en 1682, a eu une commission d'Enseigne reformé en Canada en 1685, Enseigne en pied au dit pais en 1687, Lieutenant reformé en 1691 et Lieutenant en pied en 1695, faisant les fonctions d'ayde Major de la ville de Montréal depuis 12 ans, où il est marié. Bon officier et s'acquittant bien de son devoir.

Le Sr. de Beccancourt, natif de Canada (7).

Le Sr. de la Monnerie, natif de Poitou, aagé de 44 ans, a esté sous Lieutenant dans le regiment de Nouailles en 1675, Lieutenant dans le mesme regiment en 1677, venu en Canada en 1685 où il a esté fait sous Lieutenant et Lieutenant en pied en 1691. A un brevet de garde de la marine en 1694, marié. Bon officier.

Le Sr. de Granville, natif de Paris, aagé de 55 ans, a esté Enseigne et Lieutenant dans le regiment de Poitou pendant 6 ans, est venu en Canada Lieutenant dans le regiment de Carignan en 1665 et fait Lieutenant dans les troupes que Sa Majesté y entretient presentement en 1686, marié. Bon officier.

Le Sr. de Perigny, natif de Canada, aagé de 40 ans, a esté fait Lieutenant reformé en 1690 et Lieutenant en pied en 1696, marié et etably.

Le Sr. de Beaubassin, natif de Canada, aagé de 35 ans, a esté fait garde de la marine le 2e. avril 1687, Enseigne en 1691, Lieutenant reformé en 1693 et Lieutenant en 1696.

Le Sr. de la Corne (8).

LIEUTENANTS REFORMES

Le Sr. de Rouville, natif de Canada (9).

Le Sr. de Saint Tours fils, natif de Canada, aagé de 32 ans, sert depuis 10 ans en qualité d'Enseigne et de Lieutenant reformé.

Le Sr. Frerot, natif de Canada, aagé de 26 ans, a servy longtemps

(7) En marge: "Est en France."

(8) En marge: "Est en France."

(9) En marge: "On n'a pas reçu l'état de ses services, mais il est bon officier."

Cadet dans les troupes de ce pais et fait Lieutenant reformé en 1696. Bon officier.

Le Sr. de la Frenière, natif de Canada (10).

Le Sr. de Mondion, natif de l'archevêché de Tours, aagé de 36 ans, a servy dans les Cadets de Brisac en 1682, a esté fait garde de la marine en 1684 et passé en Canada en qualité d'Enseigne en 1688 et Lieutenant reformé en 1694, servant actuellement en ladite qualité et ayant fait les fonctions d'ayde Major pendant six ans. Bon officier.

Le Sr. Duguay, natif de Canada, il est detaché au Detroit. Bon officier.

Le Sr. de Catalogne, natif de Bear, aagé de 38 ans, est passé en Canada en qualité de Cadet en 1683, fait Enseigne en 1687 et Lieutenant reformé en 1691, marié. Bon officier.

Le Sr. de la Perade, natif de Canada, aagé de 25 ans, a servy depuis l'année 1687 en qualité de Cadet jusqu'en 1689 qu'il fut fait Enseigne et Lieutenant reformé en 1694. Bon officier.

Le Sr. de Saint Michel, natif de Caen, aagé de 39 ans, a servy pendant 5 ans dans les dragons en qualité de mareschal des logis et 5 autres années sous Lieutenant dans le regiment de Piedmont et passé en Canada en qualité de Cadet en 1687, fait Enseigne reformé en 1688, Enseigne en pied en 1693 et Lieutenant reformé en 1694.

Le Sr. de Vivier, natif de Normandie, aagé de 36 ans, a servy dans les Cadets de Brisac en 1682 fait sous Lieutenant dans le regiment de Languedoc en 1684, passé en Canada en 1687 où il fut fait Enseigne reformé et Lieutenant reformé en 1694, marié. Bon officier.

Le Sr. de Chacornade, natif de Picardie, aagé de 29 ans, est entré dans les Cadets de Longony en 1690, en est sorty en 1692 pour sous Lieutenant dans le regiment d'Agenois, Lieutenant dans le regiment Royal vaisseau en 1693 et est venu Lieutenant reformé en Canada en 1694. Bon officier.

Le Sr. de la Noust, natif de Canada (11).

Le Sr. de Langy, natif de Poitou, aagé de 31 ans, est entré dans les Cadets à Besançon en 1682, passé en Canada en 1687 où il a porté le mousquet jusqu'en 1691 qu'il a esté fait Enseigne en pied et Lieutenant reformé en 1696.

Le Sr. Artel Hertel paire, natif de Canada.

(10) En marge: "On n'a pas envoyé l'état de ses services."

(11) En marge: "On n'a pas encore l'état de ses services, mais bon officier."

ENSEIGNES EN PIED

Le Sr. Cher de Vaudreuil, natif de Canada, aagé de 11 ans, a esté fait Enseigne en pied en 1694.

Le Sr. Cher de Saint Tours, (Saint-Ours), natif de Canada, aagé de 25 ans, a esté fait Enseigne en pied en 1693.

Le Sr. de la Durantais fils, aagé de 27 ans, a servy en qualité de Cadet depuis 1687 jusqu'en 1690 qu'il fut fait Enseigne reformé et Enseigne en pied en 1692.

Le Sr. de Cournoyers, natif de Canada.

Le Sr. Amariton, natif d'Orleans (12).

Le Sr. de la Perriere, natif de Canada (13).

Le Sr. Berthier, natif de Canada, aagé de 26 ans, a esté garde de la marine en 1686, Enseigne reformé en 1689 et Enseigne en pied en 1691. Bon officier.

Le Sr. Herbin, natif de Versailles, aagé de 24 ans, passé en Canada en qualité d'Enseigne dans les troupes en 1688.

Le Sr. Delaur, natif de Bear, aagé de 20 ans, fait Enseigne en pied en Canada en 1700.

Le Sr. Desbergères fils, natif d'Estamples, aagé de 22 ans, passé en Canada en 1685 où il a servy en qualité de Cadet jusqu'en 1696 qu'il a esté fait Enseigne en pied.

Le Sr. de Selles (14).*

Le Sr. de Boucherville, natif de Canada, aagé de 48 ans, a esté fait Enseigne reformé en 1688 et Enseigne en pied en 1691, marié.

Le Sr. de Villiers, natif de Nantes, aagé de 19 ans, est passé en Canada en 1696 en qualité de Cadet et fait Enseigne en pied en 1700.

Le Sr de la Plante.

Le Sr. de la Salle, natif de Paris, aagé de 27 ans, est passé en Canada en qualité d'Enseigne en 1696 (15).

Le Sr. de la Gauchetiere, natif de Canada, aagé de 28 ans as esté fait garde de la marine en 1692 et Enseigne en pied en 1693.

Le Sr. de L'Argenterie (16).

Le Sr. Duplessis fils, natif de Canada, aagé de 12 ans, a esté fait Enseigne en pied en 1700.

(12) En note: "Est en France."

(13) En note: "On n'a pas envoyé l'état de ses services mais bon officier."

(14) En marge: "On n'a pas envoyé l'état de ses services."

(15) En marge: "1er may 1701, fait enseigne de Costebelle à Plaisance."

(16) En note: "On n'a pas envoyé l'état de ses services."

Le Sr. de Ramezay fils, natif de Canada, aagé de 10 ans, a esté fait Enseigne en pied en 1700.

Le Sr. Chartrain.

Le Sr. de Belleval, natif de Paris, aagé de 38 ans, a servy en Canada en qualité de Cadet pendant 12 ans et a esté fait Enseigne en 1700.

Le Sr. Fournier du Figuier, natif de Canada, aagé de 24 ans, a esté sous Lieutenant dans le 'regiment de Guienne en 1693 et est venu en Canada en 1694 en qualité d'Enseigne où il sert actuellement. Bon officier.

Le Sr. de Batilly, natif de Canada, aagé de 28 ans, a servy en qualité de Cadet depuis l'année 1688 jusqu'en 1690 qu'il a esté fait Enseigne en pied, servant actuellement en la dite qualité. 15 Sbre 1701 (17).

(17) Archives du Canada, Ottawa.

BIOGRAPHIES CANADIENNES

Duchesne (Adrien).—Le chirurgien Adrien Duchesne vint probablement en Canada en 1625, en même temps que les Jésuites dont il fut toujours l'ami. Il fut employé comme chirurgien de l'habitation de Québec. Pendant l'occupation anglaise du Canada de 1629 à 1633, Duchesne resta ici. En 1631, il fut parrain d'un enfant de Guillaume Couillard qui, faute de prêtre, fut baptisé par un ministre protestant! Duchesne était l'oncle de Charles LeMoine, le père des célèbres frères LeMoine, et c'est lui qui le fit passer dans la Nouvelle-France en 1641. Une partie de ce qui forme aujourd'hui les Plaines d'Abraham fut concédée à Adrien Duchesne par la Compagnie des Cent Associés le 9 juillet 1637. On ignore la date de la mort du chirurgien Duchesne. Vide Dr Ahearn, *Notes pour servir à l'histoire de la médecine au Canada*.

Beauregard (Leaumont de).—Voilà un nom qu'on croirait tiré du Grand Armorial de France et cependant il appartient à un simple roturier de Québec. Dans un acte de Genaple du 3 juin 1696, Pierre Leaumont de Beauregard se qualifie bourgeois et déclare qu'il ne sait écrire ni signer.

Il avait épousé, à Québec, le 26 novembre 1676, Jeanne-Elisabeth Lemire, fille de Jean Lemire qui avait été élu syndic de Québec le 28 mars 1667. Tanguay (I, 378) le nomme Pierre Gaumont.

Leaumont de Beauregard se trouvait le beau-frère de Gédéon de Catalogne.

Beaudoin (L'abbé Jean).—Né à Nantes vers 1662, il fut quelque temps mousquetaire dans les gardes du roi. Prêtre en 1685, il fit les missions du Vivarais. Il entra ensuite dans la Compagnie de Saint-Sulpice, et passa en Canada en 1688. Il fut envoyé à la mission de Beaubassin, en Acadie. En 1696-1697, l'abbé Beaudoin accompagna d'Iberville dans son expédition contre Terre-Neuve. Il écrivit de ce voyage une relation qui a été publiée en 1900. L'abbé Beaudoin décéda dans sa mission de Beaubassin en 1698. Vide l'abbé Auguste Gosselin, *Les Normands au Canada, Journal d'une expédition de d'Iberville*, p. 25.

Maillet (Charles).—Originaire de Marseilles, Charles Maillet fut marchand à Québec puis receveur du Domaine de Sa Majesté en la Nouvelle-France du 1er mars 1758 à la fin du régime français. Après la chute de Québec, il se retira aux Trois-Rivières, puis repassa en France. Il avait épousé Judith LeNeuf de la Vallière et en avait eu une nombreuse famille.

LE GOUVERNEUR PERROT ET LE SUPPLICE DE LA CALE-SECHE

François-Marie Perrot qui fut gouverneur de Montréal puis de l'Acadie, avait la passion de l'argent.

La Hontan dit à son sujet :

“M. Perrot, gouverneur de la place (Montréal), n'a que trois mille livres d'appointements ; mais comme il fait un grand négoce de pelleterie avec les Sauvages, il a, dit-on, amassé cinquante mille écus en fort peu de temps.” (1)

M. l'abbé Faillon nous donne sur le gouverneur Perrot des renseignements qui sont loin d'être édifiants :

“Il avait un magasin ouvert à Montréal, où on le voyait lui-même remplir des barriques d'eau-de-vie, et vendre toutes sortes de marchandises aux Sauvages, les forçant même quelquefois de ne vendre qu'à lui seul leurs pelleteries. Enfin, il trafiquait d'une manière si indigne de son caractère, qu'un jour il vendit à un Sauvage son chapeau, son habit, son baudrier, son épée, jusqu'à ses rubans, ses bas et ses souliers ; et qu'au lieu de rougir de ce commerce honteux, il s'applaudissait ensuite d'avoir gagné 3 pistoles à ce marché, tandis que le Sauvage paraissait dans la place publique, vêtu en gouverneur.” (2).

En 1684, grâce à la protection de l'ancien intendant Talon, qui était son oncle, Perrot obtenait le gouvernement de l'Acadie.

Sa conduite en Acadie fut pire encore qu'à Montréal. Il alla jusqu'à commercer clandestinement avec les Anglais. Le roi mit fin à sa carrière le 5 avril 1687, en nommant M. de Menneval gouverneur de l'Acadie.

Perrot continua à résider à Port-Royal où il se livra sans contrainte à sa passion pour le commerce.

M. de Frontenac nous apprend la triste fin de Perrot dans une lettre au ministre datée de Québec le 20 octobre 1691 :

(1) Voyages dans L'Amérique Septentrionale, tome premier, p. 28.

(2) Vie de Mlle LeBer, p. 306.

7 nov
1689

“Vous avez appris la misérable destinée du Sr Perrot qui après avoir été traité d’une manière inouïe et extraordinaire par les forbans qui l’avaient pris, a enfin perdu la vie à la Martinique, après avoir été dépoillé de beaucoup d’effets qu’il avait dans son vaisseau et d’autres qui étaient restés à Port-Royal, lorsque les Anglais s’en emparèrent l’année dernière.”

Le baron de La Hontan, dans une de ses lettres, nous apprend que les Anglais firent subir le supplice de la cale-sèche à M. Perrot.

La Hontan écrit :

“Ce gouverneur (de Menneval) avait relevé M. Perrot, qui fut cassé honteusement pour avoir fait sa principale occupation de s’enrichir, qui étant repassé ensuite en France revint avec plusieurs vaisseaux chargés de marchandises, pour faire en ce pays la profession d’un négociant particulier. Celui-ci dans le temps de son gouvernement, laissa prendre aux Anglais plusieurs postes avantageux sans se donner aucun mouvement ; il se contentait d’aller dans des barques de rivière en rivière pour trafiquer avec les Sauvages, et après sa cassation, non content de faire son commerce sur les côtes de l’Acadie, il voulut aller sur celles des Anglais, mais il lui en coûta cher, car quelques corsaires l’ayant surpris, enlevèrent ses barques et lui donnèrent ensuite la cale-sèche, dont il mourut sur le champ.” (3)

En quoi consistait le supplice de la cale-sèche dont parle ici le baron de La Hontan ?

La cale est un terme de marine par lequel on désigne le lieu le plus bas du vaisseau, la partie qui entre dans l’eau sous le franc tillac, et qui est dans un bâtiment de mer ce qu’est la cave dans un bâtiment de terre.

La cale est aussi l’action par laquelle on plonge quelqu’un dans l’eau.

Le *Dictionnaire de Trévoux* nous fait connaître les différents supplices de la cale chez les peuples anciens.

La cale fut autrefois un passe-temps dont usaient les Goths par forme d’exercice, comme le dit Olaüs Magnus.

Chez les Celtes et les Français la cale était plutôt un supplice. Au rapport de Tacite, il en était de même chez les Allemands. Ceux-ci la pratiquaient surtout contre les infâmes et les fainéants.

(3) *Nouveaux voyages*, édition de 1703, p. 17.

En France, le supplice de la cale fut longtemps en usage. A Marseille et à Bordeaux, les hommes et les femmes de mauvaise vie étaient condamnés à la cale ou à être baignés. On les enfermait nus ou en chemise dans une cage de fer amarrée à la vergue ou au palan d'une chaloupe, et on les calait plusieurs fois dans la rivière. On en faisait autant à Toulouse aux blasphémateurs. A Marseille, la cale était plutôt un châtiment pour les gens de mer. On les attachait à une corde et on les jetait dans la mer du haut de la vergue du grand mat. Plus la faute était forte plus les cales ou plongées se répétaient. Quelquefois on attachait un boulet de canon aux pieds des coupables, ce qui rendait la chute plus rapide et le supplice plus rude.

Voici maintenant en quoi consistait le supplice de la cale sèche. On suspendait le patient à une corde raccourcie qui ne descendait qu'à cinq ou six pieds de la surface de la mer ou de la terre. C'était une espèce d'estrapade. Ce châtiment était le plus souvent public, c'est-à-dire qu'on tirait un coup de canon pour inviter les marins de l'escadre ou de la flotte à être spectateurs du châtiment.

Chez les Hollandais on avait une autre sorte de supplice qu'on appelait la grande cale ou la cale par dessous la quille. On attachait le coupable à une corde par le milieu du corps, puis on le jetait à la mer. Des matelots placés du côté opposé à la chûte tiraient alors promptement la corde qui était passée par dessous la quille. Le coupable attaché à cette même corde passait ainsi sous le vaisseau. La grande cale était un supplice rude et dangereux.

P.-G. R.

QUESTIONS

Sous l'ancien régime, une femme noble qui épousait un roturier perdait-elle le privilège de noblesse ?

NOBLE

Autrefois, jusque vers 1870, je crois, les Français de Québec, presque tous partisans de l'Empire, célébraient la Saint-Napoléon par une messe solennelle célébrée dans une des églises de Québec et par un banquet qui, le soir, réunissait tous les Français et leurs amis. Y a-t-il eu réellement un saint Napoléon ?

FRC.

LES CIMETIERES CATHOLIQUES DE MONTREAL ⁽¹⁾

Le premier cimetière de Montréal fut établi à la Pointe à Callières.

C'est là que devait s'élever un fort, sous la surveillance de M. de Maisonneuve, pour "servir de digue aux Iroquois, arrêter leur furie et impétuosité se dégoûtant de passer plus outre, lorsqu'ils se voyaient si rigoureusement reçus dans les attaques qu'ils y faisaient" (Dollier de Casson, *Histoire du Montréal*).

La Pointe à Callières était formée d'un côté par le fleuve Saint-Laurent, de l'autre par une petite rivière appelée depuis rivière Saint-Pierre. Son nom s'est étendu à toute la plage voisine. D'après les cartes de l'époque, la forêt venait y aboutir, puisque M. de Maisonneuve dut en abattre les arbres pour l'accomplissement de la sainte promesse qu'il avait faite d'aller installer une croix sur le Mont Royal. Cet engagement avait été contracté par l'illustre Maisonneuve en face du danger d'inondation de son premier fort, et ce fut le 6 janvier 1643 qu'il gravit le flanc de la montagne, chargé lui-même de la croix promise. Cette croix devint un lieu de pèlerinage pour les premiers colons de Ville-Marie.

La Pointe à Callières est aujourd'hui occupée par l'édifice de la douane. Une plaque en marbre a été fixée sur l'édifice pour perpétuer les beaux souvenirs qui s'y rattachent.

C'est sur la Pointe à Callières que fut célébrée pour la première fois à Montréal le saint sacrifice de la messe.

Depuis ce jour béni de la première messe, la Pointe à Callières fut témoin des scènes les plus douloureuses. Ce fort naissant qui abritait dans des constructions bien insuffisantes les Jésuites, missionnaires héroïques, affrontant tous les dangers, et M. de Maisonneuve et ses soldats, entendit les plus navrants sanglots et recueillit les larmes versées sur de nombreuses tombes.

"Le cimetière où ces tombes furent creusées se trouvait, écrit M. Faillon (*Histoire de la colonie française*, tome I, p. 12), à côté du fossé du fort, au confluent de la grande et de la petite rivière, et qu'on eut le soin d'entourer de pieux". Les premiers corps déposés dans ce cimetière

(1) Ces notes sont empruntées à une brochure intitulée **Etudes sur le culte des morts chez les anciens et les peuples modernes et les cimetières catholiques de Montréal depuis la fondation de Montréal**, par Siméon Mondou.

furent ceux de malheureux Français surpris et tués par des Sauvages, au commencement de juin 1643. Ces trois Français se nommaient Guillaume Boissier, de Limoges, Bernard Berté et Pierre Laforest dit l'Auvergnat. Ils furent tous trois inhumés dans le petit cimetière du Fort, le 9 juin 1643, comme l'atteste le registre mortuaire de Notre-Dame.

Il n'y avait que vingt-deux jours que M. de Maisonneuve avait commencé ses travaux d'installation quand cette sanglante immolation fut accomplie.

Le registre mortuaire continue l'énumération des victimes des Iroquois ; à la date du 30 mars 1644, c'est le tour de Guillaume Lebeau et de Jean Matemasse, menuisier, de Bourges. En 1645, 1646, 1647, ce sont les corps de quelques Sauvages et de deux enfants blancs, qui sont inhumés au cimetière près du Fort. Au mois d'août 1648, on y enterre la cinquième victime des Iroquois. C'est le corps de Mathurin Bonenfant, originaire d'Igé, au Perche.

A cette époque, Ville-Marie vivait dans des trances journalières, au point qu'il n'y avait aucune sécurité à s'éloigner du Fort ou à naviguer sur le fleuve. M. Dollier, dans son *Histoire du Montréal*, déclare que, dans ce temps, on n'était plus en assurance dès qu'on avait franchi le seuil de sa porte. Cependant les colons de Ville-Marie, loin de perdre courage, outrés de douleur de la perte des leurs, pressaient M. de Maisonneuve de les conduire sur le champ de bataille. Le sage gouverneur répondait : "Prenez patience, quand Dieu nous aura donné du monde, nous risquerons des coups." En attendant, les dogues, ayant à leur tête la fameuse chienne "Pilotte" dénonçaient par leurs aboiements les cruels Iroquois.

Dans le fameux engagement où Maisonneuve s'illustra en exterminant un chef sauvage avec tant de courage et d'habileté, trois Montréalais trouvèrent la mort : Guillaume Lebeau, Jean Maltemale et Pierre Bigot. Ils furent tous trois inhumés dans le cimetière du Fort ; ce qui porta à huit le nombre des victimes de la férocité iroquoise.

Mais ce petit cimetière ne pouvait plus offrir d'utilité pratique à raison de la crue des eaux du fleuve ; c'est ce qu'indique l'acte de sépulture du 15 janvier 1654. François d'Haidin, *morbo obiit*, est mort de maladie, (terme dont le Père Pijart se servit pour distinguer ceux qui mouraient paisiblement de ceux qui étaient massacrés par les Sauvages), *omnibus sacramentis munitus*, muni de tous les sacrements, *et in terra de novo benedictu, in horte, propter inundationem aquarum supra caemetarium, sepullus a me. . .* Claude Pijart. Il fut enterré dans le terrain

nouvellement béni, dans le jardin, à raison de l'inondation des eaux au cimetière. Et dans l'acte de sépulture de François Lochet la chose est encore plus clairement établie par les paroles suivantes : *in novo hospitalis domus coemeterio sepultus*, enterré dans le nouveau cimetière de la maison hospitalière. C'est ce qui fait dire à M. l'abbé P. Rousseau (*M. de Maisonneuve*, pp. XXIX-209), le cimetière de la Pointe à Callières était impraticable aux époques des grandes eaux, les sépultures devaient alors se faire ailleurs. . . .

M. de Maisonneuve céda son terrain, près de l'Hôtel-Dieu. Ce nouveau champ des morts prit le nom de "Nouveau cimetière de l'hôpital". Il eut deux annexes, celui des pauvres et celui des sauvages, le long des fortifications. Ces lieux de sépulture sont désignés dans les registres par les mots "près de l'église", tandis que l'ancien cimetière est dit : "loin de l'église". Ce qui indiquerait qu'il ne fut pas de suite abandonné.

Ce deuxième cimetière reçut les dépouilles de plusieurs martyrs et de nombreux héros. Citons parmi les principaux : Ives Bâtard, inhumé le 12 octobre 1654, transpercé la veille par une balle de plomb tirée par les Iroquois ; le Père Garreau, inhumé le 2 septembre 1656, tué l'avant-veille par les Iroquois ; Nicolas Du Val, inhumé le 20 avril 1660, tué la veille par les Iroquois ; l'abbé Jacques Le Maître, inhumé le 20 août 1660, tué la veille par les Iroquois ; Lambert Closse, Simon Le Roy, Jean Le Compte et Louis Brisson, inhumés le 7 février 1662, tous quatre tués la veille par les Iroquois, etc., etc.

Ce second cimetière de Montréal appelé cimetière de l'Hôpital à cause de son voisinage de l'Hôtel-Dieu, couvrait la hauteur occupée aujourd'hui par la Place d'Armes et même par l'église Notre-Dame, puisque, en creusant les fondations de cette église, on a trouvé beaucoup d'ossements.

Dans ce cimetière on avait construit, à l'endroit où on voit aujourd'hui la banque de Montréal, une chapelle pour déposer les corps qui n'entraient pas à l'église. Et bien que le cimetière de l'hôpital eût cessé d'être en usage en 1799, la chapelle en question ne fut détruite qu'en 1816.

En 1748, le cimetière de l'Hôpital était devenu insuffisant ; la place manquait pour "enterrer les pauvres de la paroisse".

M. Louis Normant, supérieur de Saint-Sulpice et curé de la ville, M. Antoine Déat, vicaire de la paroisse, les anciens et nouveaux marguilliers se réunirent le 29 juillet 1748, et décidèrent de faire l'acquisition, pour servir de cimetière des pauvres, d'un emplacement appartenant à M. Ro-

bert, situé à Montréal, près de la poudrière, contenant environ un quart d'arpents en superficie.

Le 27 février 1749, Rolland-Michel Barin, marquis de la Galissonnière, chevalier de l'ordre militaire de Saint-Louis, capitaine des vaisseaux du roi, commandant-général pour Sa Majesté en toute la Nouvelle-France, terres et pays de la Louisiane, et François Bigot, conseiller du roi en ses conseils, intendant de justice, police, finance et marine, permettaient au curé et marguilliers de Montréal de faire l'acquisition du terrain en question.

L'autorisation donnée, on se mit vite à l'oeuvre et le cimetière de la Poudrière fut rapidement établi. Aussi, voyons-nous qu'en 1751, dans une assemblée du curé et des marguilliers anciens et nouveaux, il est résolu qu'il sera fait une clôture de murailles à ce cimetière et qu'on y construira un charnier afin d'y déposer les morts pendant l'hiver.

En 1799, les cimetières de l'Hôpital et de la Poudrière cessent de servir aux inhumations. Ils sont abandonnés pour un nouveau lieu de sépulture, situé au faubourg Saint-Antoine.

Voici l'origine de ce quatrième cimetière catholique de Montréal. Vers cette époque, les grands jurés ayant reconnu que les cimetières trop rapprochés des habitations étaient une cause d'insalubrité et un danger pour la santé publique, adressèrent un rapport au procureur-général Sewell, pour lui signaler le danger résultant de ces cimetières et pour lui en demander la translation.

Le procureur-général Sewell s'empressa de soumettre au curé et aux marguilliers de Montréal le rapport des grands jurés. Une assemblée des anciens et nouveaux marguilliers de Montréal eut lieu immédiatement et il fut décidé de faire droit aux représentations des grands jurés.

On acheta un terrain, pour transporter les cimetières, au coteau Saint-Louis, dans le faubourg Saint-Antoine. Ce terrain appartenait à M. Pierre Guy et mesurait quatre arpents en superficie. Il fut payé à raison de 1,500 livres, 20 coppes l'arpent. Il occupait l'emplacement où se trouve aujourd'hui une partie de la place Dominion. Ce cimetière fut agrandi un peu plus tard de la partie où se trouve aujourd'hui la nouvelle cathédrale Saint-Jacques.

Dans ce cimetière, les habitants de Montréal et des côtes voisines furent inhumés jusqu'en 1854.

Le cimetière Saint-Antoine (quatrième cimetière de Montréal) étant devenu trop étroit pour les besoins de la population croissante de la ville

et de la banlieue, la Fabrique de Montréal décidait, le 17 juillet 1853, de choisir un terrain propice pour établir un nouveau cimetière.

Le 31 juillet 1853, les marguilliers décidaient d'acheter un terrain, sur le chemin de la Côte des Neiges, de cinq arpents de front sur vingt-trois de profondeur, faisant en tout une superficie de cent quinze arpents, appartenant au docteur Pierre Beaubien, au prix de trois mille livres cours actuel.

Cette question resta cependant pendant une dizaine de mois.

Enfin, en mars 1854, on achetait le terrain du docteur Beaubien et on se mit tout de suite à l'oeuvre pour faire les travaux les plus nécessaires. Le cimetière fut ouvert au public en 1855.

Le nom de Notre-Dame des Neiges n'a pas été donné au cimetière catholique actuel de Montréal sans une intention bien spéciale. Vers la fin de décembre 1642, les travaux du fort de la Pointe à Callières étaient terminés quand les eaux du fleuve montèrent tellement qu'elles menaçaient de tout détruire. M. de Maisonneuve planta une croix sur la rive, à l'entrée du fort, s'engageant à la transporter sur la montagne si le malheur était détourné. L'attente fut bien pénible. Dieu même paraissait sourd à la voix de son fidèle serviteur quand les eaux se décidèrent enfin à se retirer. Le jour de l'Épiphanie (1643), M. de Maisonneuve s'acheminait vers la montagne portant lui-même la croix sur ses épaules. La sainte messe fut célébrée à cette occasion par le Père Du Perron, Jésuite, et la Mère Bourgeois rapporte que, depuis ce temps, cet endroit devint un lieu de pèlerinages.

M. de Maisonneuve, pour répondre aux pieux sentiments de ses colons, conçut le projet d'y bâtir une chapelle en l'honneur de la sainte Vierge. Il publia une ordonnance à cet effet le 19 novembre 1661.

Il n'y a pas de doute que le patronage de Notre-Dame des Neiges fut donné à cette chapelle à la suggestion de la Mère Bourgeois, car elle avait une dévotion toute particulière à Marie invoquée sous ce titre. Ayant adopté une petite iroquoise, elle lui fit donner le nom de Marie des Neiges. Cette enfant étant morte, elle en adopta successivement deux autres auxquelles elle donna le même nom. En 1670, lors de son voyage en France, elle fit un pèlerinage à Notre-Dame des Neiges, sanctuaire célèbre dédié à la Sainte Vierge, éloigné de plusieurs lieues du Havre de Grâce.

Une réduction de Sauvages s'établit bientôt près de la chapelle de Notre-Dame des Neiges. Les Sauvages descendant par la rivière des Prairies, pour se rendre à la chapelle, suivaient un sentier qui prit le nom

de chemin de la Côte des Neiges. Comme on le voit, on a fait revivre un glorieux souvenir en donnant le nom de Côte des Neiges au cimetière catholique actuel de Montréal.

En 1865, la Fabrique de Notre-Dame achetait de M. Tait une propriété un peu plus grande que celle achetée du docteur Beaubien en 1854, et, en 1907, elle agrandissait encore le cimetière en achetant les propriétés McKenna, S. Desmarchais, Vve Pierre Desmarchais, Vve Daniel Quinn, succession Aubry, et, en 1908, la propriété Monarque. Ces diverses acquisitions assurent au cimetière de Notre-Dame des Neiges un terrain de quatre cents arpents en superficie.

Le cimetière catholique de Montréal bien que relativement récent, est un des plus beaux de l'Amérique. Il occupe le plus beau site de tous les cimetières du nouveau monde, et il est incontestablement la première nécropole catholique du Canada.

QUESTIONS

On dénomme aujourd'hui *houille blanche* la force motrice fournie par les sources naturelles et les chutes d'eau. On a probablement choisi cette appellation parce que la *houille blanche* se substitue à la *houille noire*, c'est-à-dire au charbon, un peu partout dans les industries qui fonctionnent à l'aide de la vapeur ou de l'électricité. Qui a choisi cette heureuse appellation de houille blanche? L'expression est-elle canadienne, française, anglaise ou américaine?

R. O. P.

Dans l'étude de feu M. James Douglas, *The status of women in New-England and New-France*, je lis à propos de la Nouvelle-France (page 2) :

"While, of course, the church was averse to illegitimate relations of the sexes, the authority, both ecclesiastical and civil, in the early days of French civilization, encouraged by advice, the marriage of Frenchmen with Indian squaws."

Est-ce bien le cas? J'avais toujours cru que les autorités religieuses de la colonie, au contraire, s'opposaient de toutes leurs forces aux mariages entre Français ou Canadiens-Français et Sauvagesse.

A. B. C.